

AVIS DE COURSE
NATIONAL SURPRISE 2017
Du 24 au 28 Mai à SETE
GRADE 4

Autorité Organisatrice :

Société Nautique de SETE

Môle Saint Louis 34200 SETE

Tel 04 67 74 86 16 email : voilesportive@snsete.com web : <http://www.snsete.fr/>

1 Règles

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2017/2020 (RCV) ;
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions
- 1.3 les règlements fédéraux ;
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra ;

2 Publicité

En application de la réglementation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.V, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 Admissibilité et inscriptions

3.1 Admission :

L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe Surprise qui rempliront les conditions définies dans les règles de Classe (en particulier, les skippers devront être à jour de leur cotisation à l'Aspro Surprise).

3.1.2 Nombre d'équipiers :

- (a) Lors de l'inscription du bateau à la compétition, le skipper ou le chef de bord confirme la constitution de son équipage et doit préciser le nombre d'équipiers embarqués (2 à 6), skipper ou chef de bord compris.
- (b) Pendant toute la durée de la compétition (de la 1ère course courue jusqu'à la dernière) le nombre d'équipiers et les équipiers embarqués, skipper ou chef de bord compris, ne peuvent pas être modifiés sauf après accord écrit du Président du Comité de course ou du Président du Jury, suite à une demande écrite justifiée par des circonstances exceptionnelles.

3.1.3 Armement

Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses Règles de classe et la réglementation en vigueur (équipement de sécurité « basique » de la division 240). Les concurrents étrangers devront également se conformer aux mêmes règles de sécurité.

Chaque bateau devra posséder à bord une VHF en état de fonctionnement.

3.1.4 Emargement

Chaque skipper signera au moment de l'inscription (fiche inscription) son engagement à respecter les règles d'organisation.

3.2 Inscription

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire :

- en ligne sur le site de la SNS <http://www.snsete.fr/>
- en complétant le document d'inscription joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis **au plus tard le 13 mai 2017 à la Société Nautique, Base Tabarly, Môle Saint Louis 34200 SETE, voilesportive@snsete.com, pour bénéficier des droits d'inscription réduits.**

3.2.1 Confirmation

Les inscriptions seront confirmées le mercredi 24 mai 2017 entre 9h et 20h **Clôture des inscriptions jeudi 25 mai 2016 à 11h.**

3.2.2 Documents à présenter

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence F.F.Voile (annuelle obligatoire), valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs ;
- Si la certification médicale accompagne la licence valide, celui-ci doit dater de moins d'un an ;
- La fiche d'inscription individuelle dûment remplie ;
- Un justificatif d'identité ;
- Le certificat de jauge du bateau à jour ;
- L'attestation d'appartenance à la classe, du propriétaire du bateau, à l'Aspro Surprise ;
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une autorité nationale membre de l'ISAF, et présenter le certificat de jauge du bateau à jour, un justificatif d'assurance en responsabilité civile d'une couverture minimale de 1.5 M d'euros, et une autorisation parentale pour les mineurs.
- Si nécessaire l'autorisation du port de publicité.

4 Droits à payer :

Inscription 200 € par bateau pour les inscriptions compétètes reçues au plus tard au 13 mai (cachet de la poste faisant foi ou par e-mail, date de réception faisant foi).

Après **cette date, ces droits sont portés à 250€ par bateau.**

En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'autorité organisatrice.

Pour le repas des Equipages, les invités (autres que les coureurs inscrits) participation : 15 €

5 Programme

Mercredi 24

De 9 h à 18 h00

- Ouverture des inscriptions et passage à la jauge
- Mise à l'eau des bateaux Quai du Maroc
- Soirée libre.

Jeudi 25 mai 2017

- 9h
- Suite et fin des inscriptions, passage à la jauge;
 - Mise à l'eau des bateaux (grutage entre 9h et 11h) ;
- 11h00
- clôture des inscriptions ;
- 11h30
- Emargement du skipper et du bateau/Briefing ;
- 13h00
- Mise à disposition du comité de course pour 1 à 4 courses en parcours construits ou côtier ;
- 20h max
- retour à terre/ émargement de retour du bateau
- 20h
- Apéritif de bienvenue offert par la Ville de SETE
 - Soirée libre.

Vendredi 26 mai 2017

- 9h
- Briefing/émargement du bateau
- 10h00
- Mise à disposition du comité de course sur l'eau pour 1 à 4 courses en parcours construits ou côtier;
- 20h max
- retour à terre/ émargement de retour du bateau
- 20h00
- Soirée libre

Samedi 27 mai 2017

- 9 h
- Briefing/ émargement du bateau ;
- 10h00
- Mise à disposition du comité de course sur l'eau pour 1 à 4 courses en parcours construits ou côtier ;
- 18hmax
- retour à terre/ émargement de retour du bateau
- 20 h00
- Repas des Equipages

Dimanche 28 mai 2017

8h30

- Briefing/ émargement du bateau (MTL)

10h00

- Mise à disposition du comité de course sur l'eau pour 1 à 4 courses en parcours construits ou côtier

14h00 max

- retour à terre/ émargement de retour du bateau (MTL), grutage possible dès le samedi à partir de 14h00 jusqu'à 19h00
- Résultats et remise des prix : Dès que possible

6 Instructions de course

Les instructions de course seront remises après confirmation des inscriptions.

7 Parcours

L'annexe « parcours » des Instructions de course définira l'emplacement des zones de course devant Sète, entre le Théâtre de la Mer et Villeroy.

Les parcours seront soit des parcours construits (banane), soit des parcours côtiers.

8 Classement

8.1 Le système de point à minima de l'annexe A s'appliquera.

8.2 Le nombre de courses sera de 11 maximum. Deux courses doivent être courues pour que l'épreuve soit validée. Cet avis de course modifie le règlement de classe article (art1-5.2) validation d'un championnat.

8.2.1 Quand quatre courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score. Quand 9 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

9 Système de pénalités

Lors de l'épreuve, les règles 44.1 et 44.2 des RCV seront appliquées avec les modifications relatives à la mise en place de l'arbitrage semi direct tel qu'il sera défini dans les Instructions de course.

10 Limitation de sortie de l'eau

Pendant toute la durée de la compétition les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite rédigée par le skipper et validée au préalable par le Président du Comité de course.

Sauf cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communication radio qui ne soit pas recevable par tous les bateaux. Cette restriction s'applique aux téléphones portables, ou tout autre moyen de communication.

Tout système d'assistance à la navigation est interdit à l'exception de l'instrumentation classique du bateau et des GPS portables.

11 Décision de courir

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité (RCV4).

En conséquence le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12 Respect de l'environnement

L'épreuve «National Surprise 2016 » est engagée dans une démarche environnementale. C'est un événement sportif se déroulant dans des sites préservés (Natura 2000). Chaque concurrent veillera à respecter l'environnement, à appliquer le tri sélectif et à ne pas jeter ses déchets à la mer.

13 Droit d'utiliser le nom et l'apparence

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement les organisateurs et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrement télévisuels et autres reproductions de lui-même, pendant la période de la compétition, à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation, son image sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

14 Informations complémentaires

Liens utiles :

- <http://www.snsete.fr/>
- <http://www.tourisme-sete.com>
- <http://www.sete.fr/>
- https://www.windfinder.com/forecast/sete?utm_source=fr.windfinder.com&utm_medium=web&utm_campaign=redirect
- http://marine.meteoconsult.fr/meteo-marine/meteo-abords-du-port/mer-mediterranee/previsions-meteo-sete-95-0.php#ancre_chemin_fer
-

Hébergements :

- <http://www.lazaretsete.com/>
- <http://www.tourisme-sete.com/sejours-hebergement-location-hotel.html>
- <http://www.accorhotels.com/fr/hotel-5980-ibis-budget-sete-centre/index.shtml>
- <http://www.hotel-orquebleue-sete.com/>
- <http://fr.hotel-port-marine.com/>
- <http://www.hoteldeparis-sete.com/fr/index.php>

Plan de situation :

